

LE RAFFINAGE DES HUILES EN TUNISIE

Le développement de la production oléicole tunisienne, le souci des producteurs tunisiens de réaliser des opérations commerciales directes avec les pays importateurs d'Europe et d'Amérique nécessitent une industrie de raffinage des huiles, moderne, susceptible de permettre, par coupage, l'établissement d'huiles standard répondant aux besoins divers de la clientèle.

Or, cette industrie existe. On compte, en effet, en Tunisie, huit raffineries bien installées pouvant traiter journallement environ 50 tonnes d'huile, soit 15.000 tonnes par an. Les industriels tunisiens ont tellement senti la nécessité du raffinage pour se libérer de la dîme qu'ils payent aux maisons spécialisées d'Italie, d'Espagne et de France, qu'ils développent actuellement l'industrie du raffinage en adoptant les techniques les plus récentes, notamment le raffinage en continu.

Les huiles d'olives de pression produites du Nord au Sud de la Tunisie ont des caractéristiques très différentes résultant aussi bien des variétés d'oliviers que des conditions climatiques. La couleur, la saveur, la limpidité des huiles produites par exemple dans la Région de Bizerte ne sont en rien comparables à celles de la région de Sfax.

D'autre part, l'acidité des huiles extra et des huiles de deuxième et de troisième pression est également très différente.

Les goûts de la clientèle mondiale ne peuvent pas s'adapter aux caractéristiques très différentes des huiles tunisiennes. Il faut que ce soient des huiles tunisiennes qui s'adaptent aux goûts de la clientèle mondiale ou aux nécessités comme c'est le cas pour les huiles desti-

nées aux Pays scandinaves qui doivent être infigeables à basse température.

Le raffinage est donc le complément absolument indispensable de l'industrie oléicole et plus encore du commerce tunisien d'exportation.

Les opérations de raffinage en elles-mêmes peuvent schématiquement être résumées comme suit :

a) neutralisation à la soude caustique pour élimination des acides gras libres afin d'obtenir des huiles d'un degré d'acidité aussi voisin que possible de zéro;

b) décoloration au noir animal et aux terres décolorantes en vue de donner à l'huile une couleur jaune or, une limpidité et un brillant les rendant attrayantes à l'œil;

c) désodorisation, soit sous vide, soit à l'air libre pour libérer l'huile de toute odeur, notamment d'un goût fruité prononcé qui rebute certaines clientèles.

La technique du raffinage de toutes les huiles comestibles est actuellement dans le monde entier, en pleine évolution et l'industrie tunisienne du raffinage peut profiter largement des progrès que l'on réalise en utilisant les appareils nouveaux tant pour démucilagination que pour l'élimination des résines et de la margarine en ce qui concerne les huiles produites dans le Sud du pays.

Il n'est pas exclu de penser que la Tunisie puisse, au fur et à mesure que sa production propre augmentera, prendre une place éminente dans le commerce mondial des huiles d'olives, car sa position au centre du Bassin Méditerranéen lui permettrait de collecter des huiles de pression non raffinées dans les pays du Proche-Orient, de les recevoir sous le régime de l'admis-

sion temporaire pour les raffiner et les livrer aux consommateurs américains par exemple, après coupe avec les huiles tunisiennes, raffinées ou non.

Grâce aux efforts accomplis avant la guerre par l'Office de l'Huile les relations directes avec les pays importateurs progressaient suivant une courbe extrêmement intéressante, les ventes directes aux U.S.A. entre autres étant passées de 460.000 kilos en 1931 à près de 5 millions de kilos en 1938.

Les restrictions de tous genres, notamment sur les corps gras, qui pèsent sur le monde depuis 1939 n'ont pas permis aux courants commerciaux normaux de se rétablir. Il serait souhaitable que la Tunisie détermine sa politique future au

point de vue oléicole en prenant, d'ores et déjà, toutes dispositions en vue d'un avenir que l'on espère prochain de liberté retrouvée qui aura comme contre-partie une lutte commerciale âpre.

L'instauration du régime de l'admission temporaire pour les huiles de pression étrangères que l'on peut qualifier de « brutes », la modernisation et le développement des installations de raffinage, la mise au point d'organismes commerciaux et de crédits à l'échelle du commerce mondial, paraissent être les facteurs essentiels d'une activité industrielle et commerciale oléicole susceptible de procurer à la Régence d'importantes ressources.

Maurice HENRY.